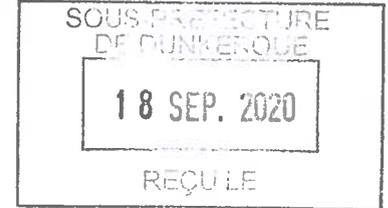




SYNDICAT MIXTE
SCHEMA DE COHERENCE
TERRITORIALE FLANDRE DUNKERQUE



**Extrait du registre aux délibérations du Syndicat Mixte
Séance du 15 septembre 2020 à 9h à la CUD**

**Présidence : Monsieur Martial BEYAERT
Nombre de délégués en exercice : 15
Date de convocation de séance : le 7 septembre 2020**

Présents

Martial BEYAERT

Président

Patrice VERGRIETE, André FIGOUREUX

Vice-Présidents

Didier BYKOFF, Michel DELFORGE, Franck DHERSIN, Christine GILLOOTS, Marie LERMYTTE, Pierre MARLE, Jean-François MONTAGNE, Valérie ROBERT, Eric ROMMEL, Alain SIMON, Jean-Pierre VANDAELE

Délégués

Absent et excusé

Bertrand RINGOT

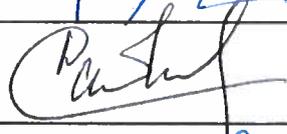
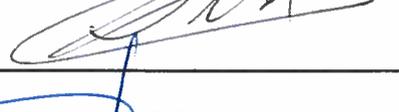
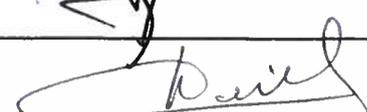
Délégués

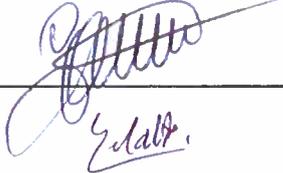
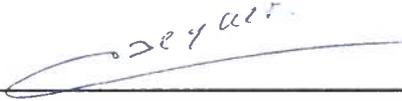
Conformément aux dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Bertrand RINGOT a donné pouvoir à Monsieur Alain SIMON.

Account No.	Account Name
123456789	ABC BANK

COMITE SYNDICAL DU SCoT

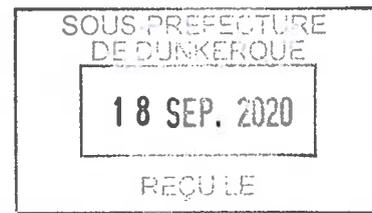
MARDI 15 SEPTEMBRE 2020 à 9 HEURES
COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

Nom et Prénom	Organisme	Signature
SIMON Alain	CUD	
VERGRIETE Patricia	CUD	
ELGOUNOUR Audie	CCHF	
DHERSIEN Fred	CUD	
VANDAELE Jean Pierre	CUD	
MONTAGNE J.F	CUD	
GILLOOTS Christine	CUD	
DELFORGE Michel	CCHF	
ROBERT Valérie	CCHF	
MARLE Pierre	CCHF	
KERDUTTE Marie	CCHF	
BYKOFF Didier	CUD	
RONNEL ERIC	CUD	
Weisbecker Bernad	AGUR	

Nom et Prénom	Organisme	Signature
Ménelle	AGUR	
PALONBA Stéphanie	CCHF	
GONSSE FRANCK	Elus CUD	
DELATTE Sylvain	équipe SCOT	
DASSONVILLE Benjamin	SCOT	
WISSOCE Mathilde	CCHF	
MARTIAL BEYAERT	CUD	
Pigore Laurent	CUD	
RENOU Catherine	SCOT	



Acte publié le 18 SEP. 2020	Transmis à la Sous-préfecture le 18 SEP. 2020
---------------------------------------	--



DELIBERATION

Désignation des délégués du Syndicat Mixte du SCoT Flandre Dunkerque à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la région Flandre-Dunkerque (AGUR).

Monsieur le Président expose :

L'AGUR, association qui a pour objet, dans un souci d'harmonisation des politiques urbaines et de cohérence des projets de ses membres, l'observation de leur territoire commun ainsi que l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre, dans un cadre partenarial, des programmes d'études permettant la définition des projets d'urbanisme et de développement local.

Elle a vocation à intervenir plus particulièrement dans les domaines de :

- l'urbanisme et l'aménagement, l'architecture, le patrimoine et le paysage,
- l'habitat, les déplacements et les transports,
- le développement économique et l'emploi,
- l'environnement et les espaces naturels,
- l'action sanitaire et sociale,
- Le tourisme, le sport et les loisirs,
- l'éducation et la formation,
- la culture et la communication, les modes de vie et les questions de société,
- le lien social et la démocratie locale.

Elle constitue un centre interdisciplinaire de ressources, d'études, de recherches, de conseils et de formation.

Elle enregistre et gère, par la mise en œuvre d'un observatoire, l'évolution des données dans ses domaines de compétence.

Elle organise la diffusion et la communication de l'ensemble de ses travaux et de ses observations auprès de ses membres, et au-delà en tant que de besoin.

Elle est admise à effectuer toutes actions se rattachant directement ou indirectement à cet objet social ou pouvant en favoriser la réalisation.

Le syndicat mixte du SCoT Flandre Dunkerque étant membre de l'AGUR, il appartient au comité syndical de désigner ses représentants au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration.

Conformément à l'article 8-1 des statuts de l'association, le Syndicat Mixte est représenté à l'AG par 3 personnes désignées par le Comité Syndical. Parmi ces représentants, l'un d'eux est désigné au CA.

Conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales applicable aux syndicats mixtes, le vote a lieu au scrutin secret lorsqu'il est procédé à une nomination, à

moins que le conseil ne décide à l'unanimité de ne pas y procéder, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le Comité Syndical, après avoir entendu ce qui précède, et en avoir délibéré,

DESIGNE les 3 délégués suivants pour représenter le Syndicat Mixte du SCoT Flandre Dunkerque à l'Assemblée Générale de l'AGUR

Bertrand RINGOT
Eric ROMMEL
Marie LERMYTTE

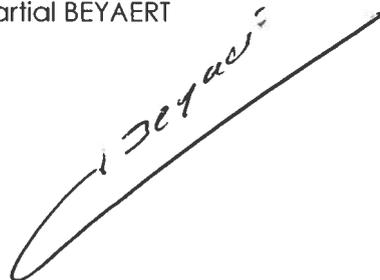
DESIGNE le délégué suivant pour représenter le Syndicat Mixte du SCoT Flandre Dunkerque au Conseil d'Administration de l'AGUR

Bertrand RINGOT

Fait à Dunkerque, au siège du syndicat mixte du SCoT Flandre Dunkerque, le 15 septembre 2020.

Le Président,

Martial BEYAERT

A handwritten signature in black ink, written diagonally from bottom-left to top-right. The signature appears to be 'M. Beyaert'.

